

ANNEXE 1-C : Règlement atelier CHAUDRONNERIE

LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN

quipements de Protection Individuelle (EPI) obligatoires

- Bleu ou Pantalon et veste professionnelle à manches non flottantes (en coton)
- Chaussures de sécurité montantes et lacées
- Protections auditives (casque anti-bruit ou bouchons)
- Cagoule de soudage
- Lunettes de protection pour le meulage et la meule carotte (projections)
- Gants de protection en cuir pour tous les travaux
- Tablier en cuir pour le soudage

Sont strictement interdits dans tout l'espace ateliers :

- Les téléphones portables
- Les écouteurs audio aux oreilles
- Les cheveux longs non attachés

SAVOIR ETRE – COMPORTEMENT :

Pour mieux vivre ensemble

- Pour des questions de sécurité, être en pleine possession de ses moyens psychiques et physiques.
- Ne pas s'asseoir dans l'atelier ni sur les établis.
- Ne pas mettre les mains dans les poches.
- Ne pas chahuter, ne pas courir.
- Toute dégradation volontaire sera sanctionnée.
- Tous agissements néfastes envers les pièces ou matériels de camarades (vol, détérioration, cachement, pertes volontaires, dérèglements volontaires de machines...) seront sanctionnés.

VESTIAIRES :

- Rendez-vous devant le vestiaire au début de chaque séance dès la sonnerie de début de cours.
- Interdiction de se changer en dehors des vestiaires.
- Chaque élève dispose au vestiaire d'un casier qu'il devra impérativement fermer avec un cadenas pour la sécurité de ses biens. En cas d'oubli de clé, le cadenas sera sectionné si nécessaire.
- L'accès au vestiaire est possible en fin de séance 5 minutes avant la sonnerie.
- Toute dégradation dans les vestiaires des biens collectifs et/ou individuels sera sanctionnée.

REGLES DE FONCTIONNEMENT A L'ATELIER LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN

- Le carnet de correspondance de l'élève doit être accessible à tous moments durant la séance d'atelier.
- Nettoyer son poste après chaque utilisation en respectant le tri des déchets en utilisant convenablement les poubelles prévues à cet effet.
- A chaque arrêt de travail, s'assurer que toutes les commandes sont en position neutre (arrêt des moteurs et avance)
- Couper l'alimentation électrique des machines en fin de séance.
- Tout déplacement de l'élève doit être soumis à l'autorisation du professeur responsable (atelier, chantier, vie scolaire, WC, salle de préparation, infirmerie, ...).
- Nettoyage complet de l'atelier en fin de séance par le groupe classe.
- Avant toute opération de nettoyage, les machines doivent être hors tension.
- L'utilisation du chariot élévateur est formellement interdite aux élèves.
- Il est formellement interdit d'utiliser le gerbeur à d'autres usages que celui pour lequel il a été prévu.
- Ne rien stocker dans les allées de circulation.
- Il est interdit de sortir du matériel ou de la matière de l'atelier sans l'approbation du responsable de l'atelier.
- En cas de non capacité physique à suivre la séance en atelier (blessure ou incapacité physique) celle-ci doit être défini par un certificat médical de dispense du médecin à l'instar d'une incapacité à la pratique sportive.

GESTION DES TEMPS DE PAUSE :

- Le règlement intérieur du lycée s'applique aux temps de pause pendant l'atelier (horaires de début et de fin notamment sont à respecter)
- Aucun travail élève n'est autorisé sur machine pendant les temps de pause.
- Interdiction de se changer pendant les temps de pause.

UTILISATION DES SALLES DE PREPARATION :

- Le descriptif des règles de sécurité poste par poste pour les réglages et la fabrication sont sur chaque machine.
- Interdiction d'intervenir sur le matériel informatique.
- En cas de dysfonctionnement constaté d'un ordinateur ou d'un périphérique, prévenir le professeur responsable.
- Eteindre les postes informatiques à chaque fin de séance.
- Les salles seront fermées à chaque fin de séance.
- Toute dégradation sera sanctionnée.

Nom : _____ Classe : _____

Prénom : _____ Date : _____

Je soussigné, reconnais avoir pris connaissance du **règlement de l'atelier Chaudronnerie** du lycée Pablo NERUDA et m'engage pour ma sécurité, mon bien être et ceux des autres à le respecter.

Signature des responsables légaux
Précédé de la mention : lu et approuvé

Signature de l'élève
Précédé de la mention : lu et approuvé